

# Le point sur l'amiante à Epouville

Vendredi, lors de la séance du conseil municipal d'Epouville, Gilbert Conan, maire, rendait publics les résultats des sondages effectués dans le sous-sol du terrain qui accueillera prochainement une moyenne surface commerciale.

Ces résultats étaient attendus avec beaucoup d'intérêt par les écologistes locaux emmenés par Joël Vallette, conseiller régional "vert".

La construction de cette surface commerciale et d'une zone pavillonnaire suscitent bien des controverses. Située à proximité immédiate de l'entreprise Evers qui travaille l'amiante depuis des années, ce terrain, vendu par Claude Evers, ancien maire, est considéré comme contaminé et dangereux par les écologistes.

Vendredi, à la mairie, le premier ordre du jour de la séance du conseil avait pour intitulé "construction du supermarché Stoc, information". En préambule, Gilbert Conan déclarait "l'entreprise Stoc espère ouvrir pour Pâques". Le maire lisait ensuite le rapport d'analyses rédigé par le laboratoire, à partir des échantillons de sol recueillis sur le terrain incriminé, précisant que les carotages ont été effectués en cinq points : aux quatre extrémités et au centre du terrain où Stoc doit s'implanter. Ce long rapport, aux termes extrêmement techniques, lui permettait de conclure que "l'amiante a bien été rencontrée, mais à l'état de traces microscopiques, sans danger".

L'ambiance était des plus tendues lorsque les écologistes, Pascal Gérard en tête, ont demandé au maire l'autorisation de suspendre la séance pour intervenir. Ceux-ci voulaient notamment savoir à quelle profondeur ces carotages avaient été effectués, le terrain incriminé ayant été remblayé sur environ 1,50 mètre de hauteur dans les années 70.

Si le maire n'a pu fournir précisément la pro-

fondeur des carotages, certains de ses conseillers affirmaient qu'ils avaient été effectués "beaucoup plus profondément".

Les écologistes voulaient aussi savoir si des tests avaient été effectués sur les terrains où sera prochainement construite la zone pavillonnaire. Mais ce point n'était pas à l'ordre du jour du conseil municipal.

Dans le groupe, Thierry Lecerf suggérait pour sa part que "des traces d'amiante ayant été retrouvées, peut-être serait-il judicieux d'appliquer la loi de 1992 sur la dépollution des terrains industriels ?"

Mise en cause, Nicole Evers, épouse de l'industriel, qui est aussi conseillère municipale répliquait "On a alerté la DRIRE avant de commencer quoi que ce soit. Tout le monde est sérieux !"

Après cet échange assez tendu, les écologistes quittaient le conseil municipal.

Pour Joël Vallette, "les élus du conseil municipal s'en sortent avec une pirouette, en schématisant le problème en deux. Ils ne parlent que de la construction du Stoc, là où on sait, selon les témoignages recueillis, que la pollution est effectivement la plus faible. Ils n'évoquent pas, pour l'instant, les terrains où sera construite la zone pavillonnaire, beaucoup plus contaminés."

Le conseiller régional, qui a interpellé la DDE et la DRIRE à ce sujet, doit prochainement rencontrer leurs représentants.

A propos de la construction du magasin, Joël Vallette ajoutait "Nous veillerons à ce que des contrôles soient effectués régulièrement et nous serons particulièrement vigilants."  
Les travaux devraient commencer d'ici la fin de l'année.

C. G.

ALERTE A L'AMIANTE  
A EPOUVILLE

## Beaucoup de bruit pour presque rien ?

**Un mois jour pour jour après l'alerte donnée par Les Verts, le maire d'Epouville se veut rassurant. Rapports techniques à l'appui, il balale la polemique liée à l'amiante d'un revers de la main.**

Levé à l'échelon national, le « lièvre amiante » est victime d'une chasse sans merci. C'est que partout où il est passé, l'animal a laissé des traces qui peuvent parfois se révéler excessivement nocives pour la santé.

Par inhalation en particulier, les poussières d'amiante - cette fibre aux vertus anti-feu et isolantes - s'avèrent cancérogènes.

Le 2 novembre dernier, Joël Valette, conseiller régional des Verts, mettait le feu aux poudres à Epouville. Dans un courrier adressé au maire Gilbert Conan, il attirait l'attention sur la contamination supposée du site des établissements industriels Evers. Les soupçons, formulés au conditionnel, portaient notamment sur la pollution d'un terrain et sur un éventuel stockage d'amiante à proximité d'une école, en plein centre-ville. Les arguments étaient suffisamment alarmistes pour faire naître une polémique, assortie de réactions de part et d'autre épidémiques.

Hier, le maire de la commune souhaitait y mettre un terme officiel. Il ne s'est donc pas présenté les mains vides à la séance du conseil municipal, mais avec le compte-rendu d'une étude menée par carottage sur le terrain incriminé. Signé par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, le rapport mentionne « la présence de fibres d'amiante de type chrysotile dans l'échantillon. Ces fibres ont été rencontrées à l'état de traces et ne présentent pas un risque important d'émission ».

« Un coup monté »

Ces mesures ont été réalisées, à la demande de la Drire et de la DDE, le 30 janvier 1994... Les institutions « n'ont pas attendu

Les Verts pour effectuer leur travail », commente Gilbert Conan. Et ce, parce que le terrain en question est destiné à accueillir un magasin grande surface Stoc. Pour le maire d'Epouville, l'attaque des Verts « est un coup monté, car l'implantation du Stoc déplaît aux commerçants ». Contre vents et marées, il se dit déterminé à « engager les travaux avant la fin de l'année ». Un souhait conforté par les résultats d'une première mesure en atmosphère, c'est-à-dire dans l'air ambiant, réalisée à la suite du récent scandale : arrivés hier sur le bureau du maire, ces résultats sont « complètement négatifs ». Les établissements Evers et la commune se sont d'ailleurs engagés à multiplier ces mesures en atmosphères, avant et pendant les travaux.

**Les Verts ripostent**

Mais Les Verts n'ont pas dit leur dernier mot. Joint au téléphone hier, Joël Valette avance de nouveaux pions : à propos des carotages, « l'intérêt n'est pas de savoir si les échantillons sont bons ou pas, mais où et comment ils ont été pris. On voudrait comparer les lieux et les profondeurs de ces carotages avec les éléments dont nous disposons : des témoins qui ont travaillé chez Evers connaissent les endroits où des déchets d'amiante ont été enfouis volontairement. De plus, on sait que des apports de terre ont permis d'élever le terrain de 1 à 1,50 mètre environ ». Quand ? Là est la question, qui mérite d'être creusée.

On peut faire confiance à Joël Valette, pas du tout disposé à lâcher le morceau. A l'époque où le projet d'implantation du magasin Stoc a été voté par le conseil municipal, « Claude Evers était à la fois maire et propriétaire du terrain, donc juge et parti. Il est hors de question de faire confiance à la municipalité », conclut l'élu régional, qui de ce pas s'en allait hier soir assister, en compagnie de plusieurs militants, à la séance du conseil municipal. Suite au prochain numéro...

Sandrine GROSJEAN